

PDR Lorraine 2014-2020
Mesures 7.6.B et 8.5.B
Contrats Natura 2000
Grille de priorisation

Critère de priorisation	Descriptif et éléments d'appréciation	Note obtenue	Note maximale
degré de priorité de l'action au regard du DOCOB	<p>3 : action considérée comme prioritaire dans le DOCOB ou dans des études d'évaluation menées dans le cadre de l'animation du DOCOB</p> <p>2 : action pouvant être identifiée comme prioritaire dans le DOCOB dans le cas d'une mise à jour</p> <p>0 : action non prioritaire dans le DOCOB et n'ayant pas vocation à le devenir</p>		3
<p>action favorable à un habitat ou une espèce considéré comme prioritaire par la DHFF</p> <p>ou :</p> <p>action favorable à une espèce d'oiseau considérée comme prioritaire suite aux analyses menées par le MNHN pour le Prioritised Action Framework for Natura 2000</p>	<p>2 : espèce prioritaire ou habitat prioritaire ou espèce considérée comme prioritaire</p> <p>0 : espèce non prioritaire ou habitat non prioritaire ou espèce considérée comme non prioritaire</p>		2
action palliant le risque de destruction d'un habitat ou d'une espèce	<p>3 : situation urgente sur le site ou au niveau national :</p> <ul style="list-style-type: none"> - espèce/ habitat présentant une nette détérioration et/ou : - pressions socio-économiques existantes et risquant d'affaiblir l'espèce / l'habitat dans un délai court (2 ans) <p>2 : situation à risque pour l'habitat/l'espèce : on estime que la situation de l'espèce / l'habitat tend vers une forte détérioration dans les 5 prochaines années</p> <p>1 : situation non urgente mais l'action participera au maintien de l'habitat / l'espèce sur le long terme</p> <p>0 : l'action ne participera pas au maintien de l'habitat / l'espèce sur le long terme</p>		3
action favorable aux continuités écologiques liées au site Natura 2000	<p>2 : action participant à la création ou au renforcement d'un réseau écologique cohérent en lien avec le site Natura 2000</p> <p>0 : action sans intérêt spécifique pour assurer la continuité écologique du réseau Natura 2000</p>		2

Critère de priorisation	Descriptif et éléments d'appréciation	Note obtenue	Note maximale
action faisant appel à l'expertise naturaliste et technique de l'animateur du DOCOB	<p>2 : dossier monté en relation avec l'animateur : - en s'appuyant sur son expertise et en partenariat</p> <p>1 : dossier monté en ayant informé l'animateur du projet de contrat : - ou, notamment dans le cas où l'animation n'est pas mise en place, en ayant échangé avec le guichet unique sur le projet de contrat</p> <p>0 : dossier déposé directement sans travail avec l'animateur ou le guichet unique</p>		2
état de conservation des espèces / habitats visés	<p>2 : défavorable mauvais</p> <p>1 : défavorable inadéquat</p> <p>0 : favorable ou inconnu</p>		2
action susceptible de bénéficier à un habitat ou une espèce en limite d'aire de répartition	<p>2 : le site est en limite d'aire de répartition pour l'habitat ou espèce visé</p> <p>0 : le site n'est pas en limite d'aire de répartition pour l'habitat ou espèce visé</p>		2
actions s'inscrivant dans un projet global (Life, PNA, PRA, AMI, etc.)	<p>1 : oui</p> <p>0 : non</p>		1
cohérence du contrat proposé avec les objectifs écologiques fixés pour les sites concernés	<p>2 : le contrat proposé est conforme avec les objectifs écologiques du site et permet une amélioration durable de l'état de conservation</p> <p>1 : le contrat proposé est cohérent avec les objectifs écologiques mais ne permet pas une amélioration durable de l'état de conservation (ex : une restauration de pelouse calcaire non suivie de mesure d'entretien)</p> <p>0 : les opérations conduites ne sont pas pertinentes</p>		2
TOTAL			19